

Contrat d'assurance prévoyance obsèques vie entière¹

Exemples standardisés des cotisations et des valeurs de rachat

Solution Capital Obsèques PRÉVOIR-VIE GROUPE PRÉVOIR au **21/07/2025**



¹ Capital versé au bénéficiaire du contrat quels que soient la date du décès et le total des cotisations versées, sous réserve de la période d'attente et exclusions contractuelles.

Tableau comparatif des cotisations²

avec la Solution Capital Obsèques (SCO) PRÉVOIR

Ce tableau a pour objet de comparer les différentes modalités de cotisations et n'a pas de valeur contractuelle.

Exemple de souscription à 50 ans et un capital obsèques garanti de 5 000 €³

TYPE DE PAIEMENT	DURÉE DE PAIEMENT	COTISATION ANNUELLE	CUMUL DES COTISATIONS PAYÉES EN CAS DE DÉCÈS À :								
			55 ans	60 ans	65 ans	70 ans	75 ans	80 ans	85 ans	90 ans	95 ans
Viager	Jusqu'au décès	300,15 €	1 546,45 €	3 212,42 €	5 007,14 €	6 855,70 €	8 704,26 €	10 552,81 €	12 401,37 €	14 249,93 €	16 098,49 €
Temporaire	20 ans	475,11 €	2 447,87 €	5 084,92 €	7 925,78 €	10 851,85 €					
	15 ans	608,27 €	3 133,98 €	6 510,16 €	10 147,28 €						
	10 ans	868,72 €	4 475,85 €	9 297,62 €							

Garanties incluses dans la cotisation au titre du contrat (assistance ou autres) :

Les cotisations affichées intègrent les garanties obligatoires décès toutes causes et assistance.

Modalités de revalorisation ou d'indexation prévues au contrat :

Solution Capital Obsèques prévoit un mécanisme de revalorisation du capital garanti résultant :

- de la progression automatique du capital et de la cotisation de 1,5% par an à chaque 1er jour du mois anniversaire du contrat, pendant les 10 premières années si la durée de paiement des cotisations est de 10 ans ou pendant les 15 premières années pour les autres durées de cotisations, afin de faire face aux effets de l'inflation funéraire,
- de la participation aux bénéfices du contrat, telle que décrite ci-après. La provision mathématique du contrat, correspondant aux sommes mises en réserve par l'Assureur pour faire face à ses engagements, est gérée au sein de l'actif général de Prévoir-Vie. Elle peut être revalorisée, chaque année en fonction de la participation aux bénéfices, qui sera, le cas échéant, attribuée par Prévoir-Vie, dans les conditions prévues par les articles R. 343-3, A. 132-10, A. 132-16 du Code des assurances. La revalorisation liée à la participation aux bénéfices donne droit au versement d'un capital supplémentaire, appelé « Bonus », au moment du décès.

² Les cotisations ci-dessus ne prennent pas en compte les éventuelles garanties optionnelles non incluses dans la cotisation.

³ Le montant de 5 000 € a été choisi à titre d'exemple car il est proche du coût moyen des obsèques en France hors marbrerie.

Tableau comparatif des valeurs de rachat⁴

avec la Solution Capital Obsèques (SCO) PRÉVOIR

Ce tableau a pour objet de comparer les différentes modalités de cotisations et n’a pas de valeur contractuelle.

Exemple de souscription à 50 ans et un capital obsèques garanti de 5 000 €

		VALEUR DE RACHAT AU BOUT DE :								
TYPE DE PAIEMENT	DURÉE DE PAIEMENT	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans	45 ans
Viager	Jusqu'au décès	721,72 €	1 545,42 €	2 343,93 €	3 096,71 €	3 774,00 €	4 371,25 €	4 852,31 €	5 203,23 €	5 453,53 €
Temporaire	20 ans	1 315,84 €	2 880,36 €	4 514,31 €	6 287,81 €	6 259,27 €	6 234,10 €	6 213,83 €	6 199,04 €	6 188,50 €
	15 ans	1 810,01 €	3 990,69 €	6 319,53 €	6 287,81 €	6 259,27 €	6 234,10 €	6 213,83 €	6 199,04 €	6 188,50 €
	10 ans	2 658,96 €	5 898,20 €	5 866,17 €	5 836,72 €	5 810,23 €	5 786,87 €	5 768,05 €	5 754,33 €	5 744,54 €

⁴ Les valeurs de rachat ne sont pas équivalentes aux primes versées car il ne s’agit pas d’un contrat de type épargne mais d’un contrat de type prévoyance. Par ailleurs, en cas de non-paiement des primes, la valeur du contrat et donc des valeurs de rachat sera réduite.

Tableau comparatif des cotisations²

avec la Solution Capital Obsèques (SCO) PRÉVOIR

Ce tableau a pour objet de comparer les différentes modalités de cotisations et n'a pas de valeur contractuelle.

Exemple de souscription à 60 ans et un capital obsèques garanti de 5 000 €³

TYPE DE PAIEMENT	DURÉE DE PAIEMENT	COTISATION ANNUELLE	CUMUL DES COTISATIONS PAYÉES EN CAS DE DÉCÈS À :						
			65 ans	70 ans	75 ans	80 ans	85 ans	90 ans	95 ans
Viager	Jusqu'au décès	406,83 €	2 096,09 €	4 354,18 €	6 786,78 €	9 292,35 €	11 797,92 €	14 303,49 €	16 809,07 €
Temporaire	20 ans	520,68 €	2 682,71 €	5 572,74 €	8 686,14 €	11 892,92 €			
	15 ans	644,24 €	3 319,29 €	6 895,10 €	10 747,27 €				
	10 ans	896,26 €	4 617,75 €	9 592,38 €					

Garanties incluses dans la cotisation au titre du contrat (assistance ou autres) :

Les cotisations affichées intègrent les garanties obligatoires décès toutes causes et assistance.

Modalités de revalorisation ou d'indexation prévues au contrat :

Solution Capital Obsèques prévoit un mécanisme de revalorisation du capital garanti résultant :

- de la progression automatique du capital et de la cotisation de 1,5% par an à chaque 1er jour du mois anniversaire du contrat, pendant les 10 premières années si la durée de paiement des cotisations est de 10 ans ou pendant les 15 premières années pour les autres durées de cotisations, afin de faire face aux effets de l'inflation funéraire,
- de la participation aux bénéfices du contrat, telle que décrite ci-après. La provision mathématique du contrat, correspondant aux sommes mises en réserve par l'Assureur pour faire face à ses engagements, est gérée au sein de l'actif général de Prévoir-Vie. Elle peut être revalorisée, chaque année en fonction de la participation aux bénéfices, qui sera, le cas échéant, attribuée par Prévoir-Vie, dans les conditions prévues par les articles R. 343-3, A. 132-10, A. 132-16 du Code des assurances. La revalorisation liée à la participation aux bénéfices donne droit au versement d'un capital supplémentaire, appelé « Bonus », au moment du décès.

² Les cotisations ci-dessus ne prennent pas en compte les éventuelles garanties optionnelles non incluses dans la cotisation.

³ Le montant de 5 000 € a été choisi à titre d'exemple car il est proche du coût moyen des obsèques en France hors marbrerie.

Tableau comparatif des valeurs de rachat⁴

avec la Solution Capital Obsèques (SCO) PRÉVOIR

Ce tableau a pour objet de comparer les différentes modalités de cotisations et n’a pas de valeur contractuelle.

Exemple de souscription à 60 ans et un capital obsèques garanti de 5 000 €

		VALEUR DE RACHAT AU BOUT DE :						
TYPE DE PAIEMENT	DURÉE DE PAIEMENT	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans	35 ans
Viager	Jusqu'au décès	917,64 €	1 926,17 €	2 848,55 €	3 677,57 €	4 345,32 €	4 832,42 €	5 179,85 €
Temporaire	20 ans	1 302,68 €	2 822,90 €	4 402,79 €	6 234,10 €	6 213,83 €	6 199,04 €	6 188,50 €
	15 ans	1 762,61 €	3 894,01 €	6 259,27 €	6 234,10 €	6 213,83 €	6 199,04 €	6 188,50 €
	10 ans	2 596,78 €	5 836,72 €	5 810,23 €	5 786,87 €	5 768,05 €	5 754,33 €	5 744,54 €

⁴ Les valeurs de rachat ne sont pas équivalentes aux primes versées car il ne s’agit pas d’un contrat de type épargne mais d’un contrat de type prévoyance. Par ailleurs, en cas de non-paiement des primes, la valeur du contrat et donc des valeurs de rachat sera réduite.

Tableau comparatif des cotisations²

avec la Solution Capital Obsèques (SCO) PRÉVOIR

Ce tableau a pour objet de comparer les différentes modalités de cotisations et n'a pas de valeur contractuelle.

Exemple de souscription à 70 ans et un capital obsèques garanti de 5 000 €³

TYPE DE PAIEMENT	DURÉE DE PAIEMENT	COTISATION ANNUELLE	CUMUL DES COTISATIONS PAYÉES EN CAS DE DÉCÈS À :				
			75 ans	80 ans	85 ans	90 ans	95 ans
Viager	Jusqu'au décès	602,38 €	3 103,63 €	6 447,11 €	10 048,99 €	13 758,92 €	17 468,85 €
Temporaire	20 ans	648,95 €	3 343,56 €	6 945,53 €	10 825,88 €	14 822,62 €	
	15 ans	741,76 €	3 821,76 €	7 938,88 €	12 374,19 €		
	10 ans	971,02 €	5 002,97 €	10 392,59 €			

Garanties incluses dans la cotisation au titre du contrat (assistance ou autres) :

Les cotisations affichées intègrent les garanties obligatoires décès toutes causes et assistance.

Modalités de revalorisation ou d'indexation prévues au contrat :

Solution Capital Obsèques prévoit un mécanisme de revalorisation du capital garanti résultant :

- de la progression automatique du capital et de la cotisation de 1,5% par an à chaque 1er jour du mois anniversaire du contrat, pendant les 10 premières années si la durée de paiement des cotisations est de 10 ans ou pendant les 15 premières années pour les autres durées de cotisations, afin de faire face aux effets de l'inflation funéraire,
- de la participation aux bénéfices du contrat, telle que décrite ci-après. La provision mathématique du contrat, correspondant aux sommes mises en réserve par l'Assureur pour faire face à ses engagements, est gérée au sein de l'actif général de Prévoir-Vie. Elle peut être revalorisée, chaque année en fonction de la participation aux bénéfices, qui sera, le cas échéant, attribuée par Prévoir-Vie, dans les conditions prévues par les articles R. 343-3, A. 132-10, A. 132-16 du Code des assurances. La revalorisation liée à la participation aux bénéfices donne droit au versement d'un capital supplémentaire, appelé « Bonus », au moment du décès.

² Les cotisations ci-dessus ne prennent pas en compte les éventuelles garanties optionnelles non incluses dans la cotisation.

³ Le montant de 5 000 € a été choisi à titre d'exemple car il est proche du coût moyen des obsèques en France hors marbrerie.

Tableau comparatif des valeurs de rachat⁴

avec la Solution Capital Obsèques (SCO) PRÉVOIR

Ce tableau a pour objet de comparer les différentes modalités de cotisations et n’a pas de valeur contractuelle.

Exemple de souscription à 70 ans et un capital obsèques garanti de 5 000 €

		VALEUR DE RACHAT AU BOUT DE :				
TYPE DE PAIEMENT	DURÉE DE PAIEMENT	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans
Viager	Jusqu'au décès	1 164,84 €	2 405,78 €	3 415,48 €	4 152,34 €	4 677,91 €
Temporaire	20 ans	1 317,78 €	2 798,27 €	4 248,39 €	6 199,04 €	6 188,50 €
	15 ans	1 678,69 €	3 724,43 €	6 213,83 €	6 199,04 €	6 188,50 €
	10 ans	2 482,39 €	5 786,87 €	5 768,05 €	5 754,33 €	5 744,54 €

⁴ Les valeurs de rachat ne sont pas équivalentes aux primes versées car il ne s’agit pas d’un contrat de type épargne mais d’un contrat de type prévoyance. Par ailleurs, en cas de non-paiement des primes, la valeur du contrat et donc des valeurs de rachat sera réduite.

PRÉVOIR-VIE GROUPE PRÉVOIR – SA au capital de 81 000 000 € entièrement versé – RCS Paris 343 286 183 – Siège social : 19 rue d’Aumale – CS 40019 – 75306 Paris Cedex 09 – Entreprise régie par le Code des Assurances.

La garantie d’assistance est accordée par **FRAGONARD ASSURANCES** – SA au capital de 37 207 660 € - 479 065 351 RCS Bobigny - 7, rue Dora Maar, 93400 Saint Ouen. Entreprise régie par le Code des Assurances et mise en œuvre par : **AWP FRANCE SAS** au capital de 7 584 076,86 € - 490 381 753 RCS Bobigny - 7, rue Dora Maar, 93400 Saint Ouen, Société de courtage d’assurance immatriculée à l’ORIAS sous le numéro 07 026 669.